

# Les épreuves seniors

29 & 30 mars 2017 Saint Clair (07)

## **Division 2 Seniors Messieurs Ligue**

## Conditions de participation

Pour les clubs

Le nombre de clubs est fixé à 15, dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

#### Pour les équipiers

Joueurs nés avant le **15 septembre 1967** (date identique à la Promotion). <u>Important</u> : les clubs doivent communiquer à la ligue Auvergne Rhône Alpes la liste des joueurs qui ne sont pas encore seniors entre la date de la compétition et le **15 septembre 2017** pour pouvoir les inscrire sur EXTRANET.

#### <u>Forme de jeu</u>

Départs : Repères 3 (jaunes)

6 simples / stroke-play / 36 trous / 18 trous par jour. Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus. Les 4 premières équipes montent en 1ère division.

### **Engagement**

Les inscriptions des équipes et des équipiers se font sur Extranet.

Date limite pour les équipes : **14 mars 2017 inclus**. Date limite pour les équipiers : **22 mars 2017 inclus**.

Les droits d'engagement sont fixés à 250€ par équipe, règlement au plus tard le 14 mars 2016 avant minuit, par chèque ou virement bancaire à l'ordre de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes.